

## **CFTC** Optique

Tract n° 172 du 16 janvier 2020



Ça y est, après 4 mois de négociation, **l'intéressement nouveau est arrivé**, pour une durée de 3 ans.

Les nouveautés sont de taille et majoritairement positives :

## Calculé au trimestre ET au mois

Fini l'intéressement à 0 € à cause d'un seul mois loupé dans le trimestre...

## Uniquement basé sur le N-1

Fini les budgets trop ambitieux nous privant

d'une grande part de notre prime ; seule l'évolution du CA commandé, par rapport au N-1, sera considérée !

Un **petit regret** malgré tout : la baisse des paliers les plus bas, pour maintenir l'enveloppe constante ; donc **plus de bénéficiaires**, mais des **primes plus faibles**.

Toutes les nouveautés et les subtilités dans notre livret, disponible sur notre site :

